

# THERESE N'DRI YOMAN: POINT DE PRESSE SUR LA MESURE DE GRATUITE CIBLEE DES SOINS



CONFERENCE DE PRESSE  
DE MADAME LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA RELATIVE A LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA GRATUITE CIBLEE

Jeudi 16 Février 2012

Mesdames et messieurs les Directeurs Généraux et Centraux du Ministère;  
Messieurs les Directeurs Généraux des CHU,  
Messieurs les Directeurs Régionaux de la santé et de la lutte contre le sida,

Mesdames et messieurs les Directeurs des CHU et des Hôpitaux Généraux,  
Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé des Lagunes ;  
Chers collaborateurs ;  
Mesdames et messieurs les journalistes de la Presse Nationale et Internationale,  
Chers invités,  
Mesdames et Messieurs ;

Je vous remercie d'avoir répondu avec promptitude à notre appel, pour prendre part à la conférence de presse de ce jour.

Je voudrais avant d'aborder le sujet qui nous réunit ce jour, vous dire bonjour et merci encore une fois pour votre présence à cette conférence.

Mesdames et Messieurs les journalistes

L'objet de cette conférence de presse, est de communiquer avec nos concitoyens sur les nouvelles mesures qui seront mise en œuvre, après l'arrêt de la gratuité généralisée, en cours depuis 10 mois dans notre pays.

Deux points seront à l'ordre du jour :

- Fin de la gratuité généralisée et début de la gratuité ciblée
- Modalités pratiques de mise en œuvre de la gratuité ciblée

## 1. Fin de la gratuité généralisée et début de la gratuité ciblée

En effet, comme vous le savez, au sortir de la crise post-électorale de novembre 2010, le Gouvernement ivoirien a décidé d'offrir aux ivoiriens et à tous ceux qui vivent sur notre sol, la gratuité totale, ou plus exactement une exemption à titre exceptionnel, du paiement des frais médicaux dans tous les établissements sanitaires publics et conventionnés à base communautaire, sur l'ensemble du territoire.

Cette mesure de haute portée sociale, a été prise sous la houlette de SEM le Président de la République, le Dr ALLASSANE OUATTARRA, en vue de répondre à un véritable besoin des populations fortement affectées par la crise.

Des évaluations ont été faites, qui ont montré que cette mesure a été très bénéfique pour les populations. Les bienfaits de cette mesure sont même, une évidence.

Mais aujourd'hui, étant donné que c'était une mesure exceptionnelle et transitoire, je m'en vais Conférence qui va porter sur la déclarer, au nom du Gouvernement, de la fin de cette gratuité généralisée, et annoncer aux ivoiriens et aux ivoiriennes, qu'est ce qui sera fait après cet arrêt.

Mesdames et Messieurs,

J'annonce donc solennellement, au nom du Gouvernement, la fin de la mesure de gratuité généralisée à compter de ce jour Jeudi 16 Février 2012. Par la même occasion, j'annonce de façon officielle que la gratuité ciblée commencera dès le lundi 20 février 2012.

## 2. Modalités pratiques de mise en œuvre de la gratuité ciblée

Mesdames et Messieurs  
Honorables invites  
Chers journalistes,

Le deuxième point de ma déclaration concerne la mise en route de la mesure de Gratuite ciblée. J'appelle donc votre attention sur les propos qui vont suivre.

En effet, en tirant les leçons de l'expérience de 10 mois de gratuité totale, nous devons tous ensemble, observer un certain nombre de dispositions, pour mieux amorcer la mesure de gratuite ciblée ; notamment assurer une bonne et large communication afin d'informer et sensibiliser les populations et les agents de santé sur les différentes dispositions pratiques arrêtées.

Je voudrais donc indiquer ici, quels sont les paquets d'interventions qui seront offerts dans le cadre de cette gratuite ciblée et les modalités d'application de cette mesure:

En me référant aux conclusions de l'atelier de réflexion qu'a organisé du 02 au 03 février 2012, le et sur les modalités de mise en œuvre de la gratuité ciblée.

Je voudrais avant tout rappeler que le Gouvernement avait, juste après la sortie de la crise post-électorale, instauré le 16 avril 2011, la gratuité généralisée des prestations de soins dans tous les établissements sanitaires publics. Au mois de janvier 2012, un bilan de cette mesure a été communiqué au Conseil des Ministres et la gratuité ciblée a été décidée par le Gouvernement. Ce bilan a été largement diffusé par votre entremise.

Aujourd'hui, il s'agit pour nous d'éclairer la population et les usagers sur les modalités pratiques de la gratuité ciblée.

A cet effet, le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida, a organisé avec l'implication de tous les acteurs du système de santé y compris les partenaires techniques et financiers, les dispositions pratiques sont du 02 au 03 février 2012, un atelier de réflexion, avec tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la gratuité

ciblée, sur les modalités de mise en œuvre de cette mesure:

#### a) LES PAQUETS D'INTERVENTION OU DE SERVICES OFFERTS .

] Pour la femme enceinte

- La gratuité des Consultations Périnatales (CPN),
- des examens complémentaires (examens d'échographie et de laboratoire)
- La gratuité de l'accouchement normal et les complications liées à l'accouchement (épisiotomie, réparation de déchirures du périnée, hémorragie etc.)
- La gratuité de la césarienne.

Il faut noter que, pour chacune de ces situations, il existe des Kits appropriés qui seront disponibles dans toutes les maternités du pays, aussi bien dans les villages que dans les villes.

] Pour l'enfant

- Ce sont les enfants âgés de 0 à 5 ans qui sont éligibles.
- Pour ceux-ci, il s'agit de la gratuité de la prise en charge des maladies les plus fréquentes (PECIMNE), que ce soit au plan médical qu'au plan chirurgical.

] Pour la population générale

La gratuité concerne :

- Les 48 premières heures des urgences médico - chirurgicales,
- Le traitement du paludisme après la confirmation du diagnostic,
- En outre, un abattement de 30% sur le coût de tous les actes supérieurs à 1000FCFA. C'est à dire que le malade adulte aura à payer 70% du coût des prestations.

#### a)LES MODALITES PRATIQUES D'APPLICATION DE LA MESURE DE GRATUITE CIBLEE.

Ces modalités concernent :

- le circuit du malade
- l'accès aux soins, aux examens complémentaires,
- l'accès aux médicaments,
- l'application de la référence et de la contre référence du malade à travers la pyramide sanitaire du système de santé etc.

Je voudrais tout particulièrement m'attarder sur le circuit du malade et de l'application de la référence et de la contre référence.

Il existe deux types de circuit du malade : le circuit interne et le circuit externe.

Le circuit interne du malade est le circuit classique avec un reçu pour toutes les prestations, délivré à partir des carnets à souche à triple feuillet. Un feuillet sera transmis à la Direction des Affaires Financières du ministère de façon mensuel après compilation

Le circuit externe concerne le respect de la pyramide sanitaire et du système de référence contre référence. C'est-à-dire, le premier niveau de contact du malade avec les structures sanitaires doit être les centres de santé périphériques. Le transfert du malade nécessitant une prise en charge par les établissements de 2ème et 3ème niveau (HG, CHR, CHU) se fera selon les normes en vigueur à partir une fiche d'évacuation. Cela permettra d'éviter les engorgements du niveau tertiaire et d'obtenir de meilleures prises en charge.

Je profite de cette tribune pour féliciter ce personnel, nos collaborateurs, pour tous les efforts fournis pendant la période de la gratuité généralisée. Je pense qu'ils sont suffisamment aguerris pour la mise en œuvre de la gratuité ciblée.

Je les encourage et les exhorte au strict respect des dispositions pratiques de mise en œuvre de la gratuité ciblée qui seront diffusés par des notes circulaires et arrêtés, dans tous les établissements sanitaires sur toute l'étendue du territoire.

J'appelle surtout leur esprit de service et de don de soi, leur sens de responsabilité et leur disponibilité, afin que nous abordions sous de meilleurs auspices, la nouvelle mesure de gratuité, ciblée sur nos mères et enfants, pour le bonheur des ivoiriens.

A l'endroit des populations, je voudrais dire, d'être des usagers citoyens de nos établissements sanitaires. Car la réussite de cette mesure dépend aussi bien du personnel de santé que des usagers. Il faut de la discipline chez tout le monde, afin que les vrais malades soient pris en charge le plus rapidement et le plus efficacement

possible.

C'est à ce prix que chacune de nos familles respectives bénéficiera au moment venu des soins de qualité et de la gratuité ciblée.

Notre pays, la Côte d'Ivoire en tirera les dividendes pour répondre aux OMD 4 et 5, c'est-à-dire qu'elle verra la réduction sensible de la mortalité maternelle et infantile, tel que recommandé par l'OMS.

Mesdames et Messieurs, c'est sur ces mots que je voudrais m'arrêter, en invitant les journalistes à faire une large diffusion de cette conférence.

Merci de votre aimable attention.

Prof. Thérèse N'Dri Yoman

Voir le lien : [http://www.gouv.ci/\\_ministere-une.php?recordID=126](http://www.gouv.ci/_ministere-une.php?recordID=126)